

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2009**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 OCTOBRE 2009**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est approuvé.

BUDGET 2009 – DECISIONS MODIFICATIVES

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

EXERCICE 2009 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Attribution des subventions suivantes, au titre de l'exercice 2009 :

| Bénéficiaires | Attribuées en 2008 | Déjà attribuées en 2009 | Attribution du CM du 13/11/2009 | Total 2009 attribué après CM du 13/11/2009 | Libellé |
|--|--------------------|-------------------------|---------------------------------|--|---|
| Société nautique de saumur - Aviron | 19 039,00 | 22 650,00 | 5 300,00 | 27 950,00 | Participation à achat de matériel (planches à ramer et avirons) |
| Saumur Horse Ball | 15 800,00 | 19 800,00 | 7 000,00 | 26 800,00 | Participation à achat de matériel (Montoir équilève) |
| Saumur Plaisir Volley Ball | 0,00 | 0,00 | 991,00 | 991,00 | Participation à achat de matériel (Maillots et ballons) |
| MJC | 173 835,70 | 164 772,23 | 2 500,00 | 167 272,23 | Aide au transfert et fonctionnement de la section badminton |
| ES St Lambert | 12 086,40 | 10 875,00 | 1 000,00 | 11 875,00 | Aide à la formation des jeunes entraîneurs de la section football |
| Roller à Saumur | 800,00 | 725,00 | 250,00 | 975,00 | Aide à l'organisation de randonnées mensuelles |
| Echiquier Saumurois | 180,00 | 180,00 | 200,00 | 380,00 | Aide à l'informatisation du club |
| Saumur Hand Ball | 3 300,00 | 4 500,00 | 500,00 | 5 000,00 | Participation pour le tournoi Handegamin |
| Judo Club du Bassin Saumurois | 32 971,36 | 32 471,36 | 2 000,00 | 34 471,36 | Participation aux festivités du 50ème anniversaire |
| Coopérative école maternelle la Coccinelle | 1 051,60 | 593,93 | 437,00 | 1 030,93 | Arbre de Noël 2009 |

| | | | | | |
|---|----------|--------|---------------|----------|--------------------|
| Coopérative école maternelle Arche d'Orée | 1 230,80 | 666,00 | 515,20 | 1 181,20 | Arbre de Noël 2009 |
|---|----------|--------|---------------|----------|--------------------|

| Bénéficiaires | Attribuées en 2008 | Déjà attribuées en 2009 | Attribution du CM du 13/11/2009 | Total 2009 attribué après CM du 13/11/2009 | Libellé |
|--|--------------------|-------------------------|---------------------------------|--|--------------------|
| Association périscolaire maternelle P. Kergomard | 1 240,90 | 640,77 | 464,60 | 1 105,37 | Arbre de Noël 2009 |
| Coopérative école maternelle Le Petit Poucet | 1 061,00 | 486,00 | 349,60 | 835,60 | Arbre de Noël 2009 |
| Coopérative école maternelle Clos Coutard | 1 078,20 | 404,39 | 335,80 | 740,19 | Arbre de Noël 2009 |
| Coopérative de l'école maternelle Chanzy | 855,00 | 467,93 | 345,00 | 812,93 | Arbre de Noël 2009 |
| Coopérative école primaire des Violettes | 1 080,90 | 622,46 | 276,00 | 898,46 | Arbre de Noël 2009 |
| Coopérative école primaire J de la Fontaine | 700,00 | 2 114,54 | 234,60 | 2 349,14 | Arbre de Noël 2009 |
| Coopérative école primaire Millocheau | 977,30 | 444,74 | 156,40 | 601,14 | Arbre de Noël 2009 |
| Coopérative école primaire des hautes vignes | 5 024,80 | 1 203,60 | 427,80 | 1 631,40 | Arbre de Noël 2009 |
| Association socio éducative école élémentaire des Récollets | 608,80 | 3 775,32 | 115,00 | 3 890,32 | Arbre de Noël 2009 |
| Association la mare aux petits diables (école Maremaillette) | 2 214,80 | 3 535,35 | 78,20 | 3 613,55 | Arbre de Noël 2009 |
| Coopérative école élémentaire Louis Pergaud | 2 570,40 | 2 147,09 | 105,80 | 2 252,89 | Arbre de Noël 2009 |
| Association sportive et culturelle école le Dolmen | 787,60 | 851,28 | 133,40 | 984,68 | Arbre de Noël 2009 |
| Coopérative école élémentaire Clos Coutard | 517,00 | 420,87 | 92,00 | 512,87 | Arbre de Noël 2009 |
| Coopérative école élémentaire C Perrault | 710,40 | 7 642,42 | 96,60 | 7 739,02 | Arbre de Noël 2009 |
| OGEC école maternelle Bethléem | 25 359,40 | 28 121,85 | 101,20 | 28 223,05 | Arbre de Noël 2009 |
| OGEC école élémentaire St Louis | 49 815,53 | 54 278,19 | 69,00 | 54 347,19 | Arbre de Noël 2009 |
| OGEC école primaire St Nicolas | 78 640,20 | 75 499,04 | 354,20 | 75 853,24 | Arbre de Noël 2009 |
| OGEC école primaire St André | 204 144,40 | 205 903,43 | 671,60 | 206 575,03 | Arbre de Noël 2009 |
| OGEC école primaire Ste Anne | 88 050,73 | 77 948,92 | 326,60 | 78 275,52 | Arbre de Noël 2009 |
| OGEC école primaire de l'Abbaye | 155 334,00 | 147 327,04 | 496,80 | 147 823,84 | Arbre de Noël 2009 |
| OGEC école primaire ND de la Visitation | 75 402,67 | 77 289,86 | 294,40 | 77 584,26 | Arbre de Noël 2009 |

| | | | | | |
|---------------------------------------|-----------|-----------|---------------|-----------|--------------------|
| OGEC école primaire ND de Nantilly | 75 402,73 | 80 409,16 | 317,40 | 80 726,56 | Arbre de Noël 2009 |
|---------------------------------------|-----------|-----------|---------------|-----------|--------------------|

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES :

Ajustement des subventions correspondant à la participation de la Ville au fonctionnement des écoles privées, attribuées lors du Conseil Municipal du 13 février 2009, afin de prendre en compte les effectifs de la rentrée scolaire 2009 pour la participation à valoir sur la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2009.

| Bénéficiaires | Montant déjà attribué pour l'année 2009 | Complément d'attribution ou Réduction d'attribution | Montant de la subvention totale 2009 ajustée avec les effectifs de rentrée |
|--------------------------------|--|--|---|
| OGEC école St André | 176 610,00 | -4 464,82 | 172 145,18 |
| OGEC école ND de Nantilly | 63 217,00 | 3 431,16 | 66 648,16 |
| OGEC école St Nicolas | 64 844,50 | -1 271,66 | 63 572,84 |
| OGEC école ND de la Visitation | 64 806,00 | 557,66 | 65 363,66 |
| OGEC école Bethléem | 25 599,00 | 0,01 | 25 599,01 |
| OGEC école St Louis | 39 812,50 | -1 312,51 | 38 499,99 |
| OGEC école Ste Anne Bagneux | 70 371,00 | 2 742,83 | 73 113,83 |
| OGEC école de l'Abbaye | 124 008,50 | -304,51 | 123 703,99 |

CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE – VALIDATION DU TABLEAU FINANCIER 2009-2010 AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT VOLET ENFANCE

Validation du tableau relatif à la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour la période 2009/2010, au regard de la prestation versée en 2008 dans le cadre du Contrat Enfance.

Autorisations données à Monsieur le Maire pour signer :

- les documents relatifs aux données d'activités et financières des établissements et services enfance de la Ville de Saumur transmis par la CAF.
- l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse (Volet Enfance) avec la CAF.

VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL – CONVENTION AVEC LA REGION ET LE DEPARTEMENT AVENANT N° 2

Prolongation de six mois du contrat du chargé d'étude d'inventaire afin de finaliser la thématique du XX^{ème} siècle et des actions de valorisation se rapportant à sa mission.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat 2008/2010 à intervenir.

LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION 2010 AUPRES DE L'ETAT

Décision de solliciter de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), pour l'année 2010, une aide aussi élevée que possible, au titre du financement d'actions dont le budget prévisionnel s'élève à 69 800 € et ce, conformément à la convention du 9 mars 2007.

ARCHIVES MUNICIPALES – EXPOSITION DE LA COLLECTION GEORGES PERRUSSON – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région, du Département et du Syndicat Mixte du Pays Saumurois, des subventions au taux le plus élevé possible dans le cadre d'une exposition et d'animations autour du fonds Perrusson, devant se tenir du 24 mai au 29 août 2010 et dont le budget prévisionnel est estimé à 46 500 € TTC, valorisation comprise.

ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ PLACE DE L'ARCHE DORÉE A SAUMUR – CESSIION A L'ASSOCIATION FREPPEL – DDEC DE MAINE-ET-LOIRE (DIRECTION DIOCESAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE)

Cession, au profit de l'association FREPPEL-DDEC de Maine-et-Loire ou de toute association qu'elle se substituerait, d'un ensemble immobilier situé place de l'Arche Dorée à Saumur, d'une surface approximative de 900 m², moyennant le prix net et forfaitaire de 500 000 € pour un immeuble occupé, l'acquéreur ayant eu parfaite connaissance de l'occupation des locaux.

La cession est assortie d'une condition suspensive liée à l'obtention d'un permis de construire purgé du délai de recours des tiers et du retrait administratif.

Les travaux d'aménagement projetés devront répondre aux contraintes du règlement du Secteur Sauvegardé et recevoir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Un document de modification du parcellaire cadastral sera établi par un géomètre, les frais afférents étant pris en charge par le vendeur.

L'acte de vente sera rédigé en la forme notariée, aux frais de l'association, la signature devant intervenir dès l'obtention du permis de construire purgé de tous recours et du retrait administratif.

Il est précisé que la valeur nette comptable s'établit comme suit :

| | |
|---------------------------------|--------------|
| - prix de la cession | 500 000,00 € |
| - valeur nette du bien cédé | 387 972,78 € |
| soit une plus value s'élevant à | 112 027,22 € |

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

BOULEVARD DE LA MARNE – DECHETTERIE DU CHEMIN VERT – TRANSFERT A LA VILLE

Le Conseil Municipal :

Constate la fin de la mise à disposition par la Ville de Saumur, au profit de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, des biens immobiliers de la déchetterie du Chemin Vert, située boulevard de la Marne à Saumur, à compter du 30 septembre 2009.

Précise que :

- la valeur nette comptable correspondante s'établit à 334 649,93 €,
- cette fin de mise à disposition donnera lieu à un procès-verbal de constatation,
- les biens meubles figurant à l'annexe du procès-verbal du 3 mars 2008 demeurent mis à disposition de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE SAUMUR - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CASERNEMENT - BAIL EMPHYTEOTIQUE ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - AVENANTS N°1 – SUPPRESSION DU VOLET MAINTENANCE

Acceptations :

- du retrait de la prestation maintenance du Bail Emphytéotique Administratif et de la convention de mise à disposition passés le 7 août 2007.

- du paiement à la Société AUXIFIP, en application des conditions de résiliation prévues au Bail Emphytéotique Administratif et à la convention de mise à disposition d'une indemnité de résiliation nette et forfaitaire d'un montant de 35 000 euros.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 afférents à ces contrats.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009 – QUATRIEME PROGRAMMATION 2009

Approbation de la quatrième programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, dont le montant, fixé à 11 344 € est financé à hauteur de 8 597 € par l'Etat, 847 € par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et 1 900 € par le Conseil Général de Maine-et-Loire.

Décision de solliciter, pour le compte des opérateurs externes, les subventions et prestations de services prévues et de les verser aux associations concernées.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009 – AVENANT DE PROROGATION DU CUCS 2009-2010

Approbation de l'avenant prolongeant le Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour une durée d'un an.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ledit avenant.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2008 – INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2008 établi par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets.

SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES – EXERCICE 2008 – INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2008 établi par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement.

DESORDRES DE L'EGLISE SAINT-PIERRE – MESURES DE SECURITE - INFORMATION

Toutes précisions sont apportées aux membres du Conseil Municipal quant aux désordres constatés à la suite de la mise en chantier de la façade occidentale de l'église Saint-Pierre en janvier 2009 et aux mesures instituées comme l'instauration des dispositifs suivants :

- mise en place de cellules :

* de veille permanente confiée à un bureau d'études spécialisé

- * d'aide à la décision : structure constituée de l'architecte en chef, de bureaux d'études qualifiés
- * de décision composée de Monsieur le Sous-Préfet, de Monsieur le Maire et des services concernés

- élaboration d'un plan d'urgence qui définit les mesures à mettre en œuvre dans l'hypothèse d'une aggravation de la situation et de l'atteinte d'un point de non retour des désordres

- étude et réalisation des dispositifs provisoires de mise en sécurité de la façade occidentale et la première travée de la nef

- étude des travaux définitifs de confortement et de réhabilitation des parties concernées.

La préparation du plan d'urgence a déjà fait l'objet de plusieurs séances de travail en Sous-Préfecture et d'une information individuelle des habitants riverains de Saint-Pierre.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire le 28 octobre 2009 sous les numéros 2009/120 à 2009/121 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération

n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le mardi 17 novembre 2009
Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Michel APCHIN

Affiché à la porte de la Mairie
du 17 novembre 2009 au 17 décembre 2009